

# RÈGLES DE BON VOISINAGE À AVORD

Afin de préserver un cadre de vie agréable pour tous, voici quelques rappels des règles de bon voisinage. Ces gestes simples contribuent à maintenir une atmosphère respectueuse et conviviale entre habitants.

## **Horaires des travaux bruyants (tonte, bricolage, etc.)**

Les travaux susceptibles de générer du bruit (tonte de pelouse, taille de haies, bricolage, etc.) sont réglementés par un arrêté préfectoral.

### **Horaires autorisés :**

- **En semaine (lundi au vendredi) :** de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**
- **Le samedi :** de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**
- **Le dimanche et jours fériés :** de **10h00 à 12h00 uniquement**

Merci de respecter ces créneaux pour ne pas perturber la tranquillité de vos voisins.

---

## **Stationnement**

- Veillez à **ne pas stationner sur les trottoirs**, les passages piétons ou devant les accès privés. (*Ni sur les noues d'infiltrations au Petit Domaine*)
  - Le stationnement doit **rester fluide** pour permettre le passage des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite et véhicules de secours.
  - Merci de respecter la **signalisation en vigueur** et les éventuelles zones de stationnement délimitées.
- 

## **Nuisances sonores**

- Les nuisances sonores excessives (musique trop forte, aboiements prolongés, cris...) sont interdites à toute heure.
  - Une attention particulière est demandée **entre 22h et 7h** (nuit), où le silence doit être respecté.
  - En cas de fête ponctuelle, pensez à **prévenir vos voisins à l'avance**.
-

## Propreté et déchets

- Les ordures ménagères doivent être sorties **la veille du jour de collecte**, dans des sacs fermés ou bacs appropriés.
  - Les encombrants, gravats ou déchets verts ne doivent **pas être déposés sur la voie publique**.
  - Pensez à **ramasser après votre animal de compagnie**, pour le respect de tous.
- 

## Animaux

- Les animaux domestiques doivent être **tenus en laisse dans les lieux publics**.
  - Les aboiements répétitifs peuvent constituer une nuisance sonore : veuillez à limiter ces désagréments.
- 

## **Le vivre ensemble, c'est l'affaire de tous**

Un simple bonjour, un mot courtois, un petit geste... Ce sont aussi les bases du bon voisinage !

Merci à tous pour votre participation au bien vivre ensemble à Avord.

---

